

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 22 JUIN 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Sacha GILLES, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DURBESSON Audrey (pouvoir donné à PAONE Nathalie), POUSSIN Patrick (pouvoir donné à ROCHE Jean-Louis), MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à PAGOT Annie).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'agglomération ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE a engagé la révision de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Dans ce cadre, il est procédé à la mise en place de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), instance chargée de participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du programme.

La Communauté d'agglomération a sollicité la commune afin de désigner un représentant appelé à siéger au sein de cette commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'être représentée au sein de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Monsieur le Maire propose de désigner M. CATILLON Vincent en qualité de représentant(e) de la commune au sein de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Communauté d'agglomération ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL :**A L'UNANIMITÉ,**

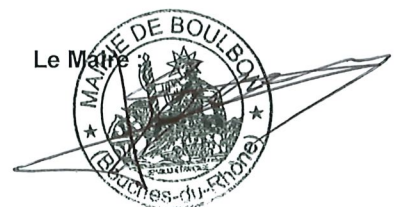
DÉSIGNE M. CATILLON Vincent, Adjoint au Maire, en qualité de représentant de la commune au sein de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Communauté ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE.

AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à en notifier copie à la Communauté d'agglomération ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Objet de la délibération
N°117/2026

**Désignation du
représentant de la
commune au sein de
la Commission
Consultative
d'Élaboration et de
Suivi (CCES) du
Programme Local de
Prévention des
Déchets Ménagers et
Assimilés (PLPDMA)**

Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 30/06/2026.
Le Maire,